

De notre rédaction de Genève : découverte du Credis

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **7 (1977)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

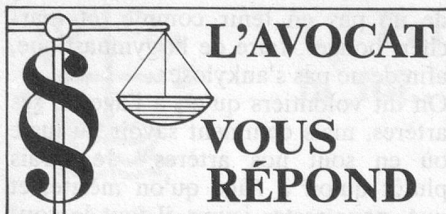
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Chères morsures...

Lors de ma promenade quotidienne, j'ai été mordu par un chien non tenu en laisse, que je n'avais ni caressé ni provoqué d'aucune sorte. Sachant à qui cette bête appartenait, je me suis adressé à son maître afin qu'il me rembourse les frais occasionnés par cette mésaventure (frais de taxi pour me rendre à la permanence, vêtements déchirés, etc.). Le propriétaire du chien a nié que son chien ait pu me mordre, prétendant que cette bête était tout à fait inoffensive et n'avait jamais attaqué qui que ce soit. Que puis-je faire pour obtenir réparation ?

Il est évident que le propriétaire du chien est responsable du dommage qu'il vous a causé, si, comme vous le dites, vous n'avez excité l'animal d'aucune manière.

Mais vous risquez malheureusement de vous heurter à des difficultés pratiques pour la réparation de votre dommage, du moment que le propriétaire conteste les faits. Il vous appartient en effet de faire la preuve de l'incident. Je souhaite pour vous que un ou deux témoins aient assisté au fâcheux événement. Dans ce cas, il vous faut prendre contact avec eux afin qu'ils puissent appuyer vos dires auprès du propriétaire du chien.

Partage de succession

Divorcé depuis plusieurs années, je me suis remarié et ai eu un enfant de ma deuxième femme. Je désire faire un testament et léguer toutes mes économies à ma deuxième femme et à son enfant. Je ne veux surtout rien laisser à mon ex-femme et à la fille née de ce premier mariage, laquelle a toujours pris le parti de sa mère contre moi. Comment m'y prendre ?

Du point de vue successoral, votre ex-femme n'est plus votre héritière de telle sorte qu'elle n'a, de toute façon, plus droit à aucune part de votre succession.

En revanche, la fille de votre premier mariage demeure, elle, votre héritière, au même titre que votre seconde fille. En principe, les droits de vos deux

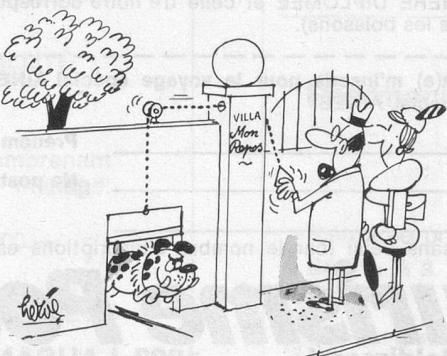
enfants sont égaux. Tout ce que vous pouvez faire pour avantager la seconde par rapport à la première, c'est de rédiger un testament renvoyant celle-là à sa réserve, ce qui signifie que sa part sera réduite d'un quart. Quant à votre seconde femme, elle est votre héritière et viendra en concours avec vos deux filles. Je vous conseille, afin d'éviter tous litiges entre vos héritiers — qui pourraient fort bien survenir vu les circonstances — de consulter un notaire qui vous indiquera la manière de partager votre succession.

Un arbre touffu

J'habite une petite villa dans la banlieue. Mon voisin possède un jardin qui jouxte le mien et en bordure duquel se trouve un grand arbre très touffu dont les branches empiètent sur mon propre jardin et portent une ombre néfaste à mes cultures. Puis-je obtenir de mon voisin qu'il abatte cet arbre ou, du moins, qu'il coupe les branches qui dépassent les limites de sa propriété ?

Si, véritablement, les branches de l'arbre portent préjudice à votre jardin, vous avez le droit d'exiger de votre voisin qu'il coupe les branches qui dépassent sa limite de propriété. S'il ne s'exécute pas dans un délai convenable, vous avez alors le droit de les couper vous-même.

En ce qui concerne l'arbre lui-même, et si vous habitez le canton de Vaud, ce sont les règles du Code rural qui s'appliquent. Si l'arbre est situé à moins d'un mètre de votre limite, vous pouvez exiger qu'il soit abattu. S'il est implanté à une distance située entre un et trois mètres, l'arbre ne doit pas avoir une hauteur supérieure à deux mètres ; s'il se trouve à une distance située entre trois et six mètres, l'arbre ne doit pas avoir une hauteur supérieure à six mètres. S'il dépasse ces hauteurs, vous pouvez exiger de votre voisin qu'il l'écime pour le ramener à la hauteur légale.



Sans paroles. (Dessin de Hervé-Cosmopress.)

DE NOTRE
RÉDACTION
DE GENÈVE



Découverte

La rédaction d'« Aînés » nous ayant demandé une présentation du Credis aussi vivante que possible, nous avons tenté l'expérience suivante : demander leur version à deux membres de l'équipe, espérant qu'il en naîtrait une confrontation intéressante pour le lecteur !

La complémentarité étant bien répandue dans ce monde, nous avons estimé que les deux textes donnaient, en fait, dans leur juxtaposition, une image assez juste de ce qu'est pour nous cette maison : l'une, de rigueur ; l'autre, la réalité dans les faits vécus. Nous les soumettons donc tous deux à votre bienveillance.

Fiche signalétique

Nom : Credis — Centre de recherche, de documentation et d'informations sociales.

Né le 26 juin 1972.

Filiation directe : Hospice Général, Genève.

Adresse : route de la Chapelle 22, 1212 Grand-Lancy/Genève.

Objectif : information sociale : collecte et diffusion ; recherche et documentation dans ce domaine.

Moyens d'action : petite équipe rodée à un travail très diversifié de par sa nature même ; appui des services de l'Hospice Général ; collaboration avec le Bureau d'information sociale (BIS), rue Verdaine 13 ; documentation et bibliothèque sociales en voie de constitution ; contacts avec les partenaires sociaux de la ville de Genève, les centres médico-sociaux du canton (11), les milieux socio-culturels, de l'enseignement, des organisations internationales et européennes, en particulier le Comité européen d'action gérontologique, Groupe Gamma ; équipement offset.

Moyens de diffusion de l'information : édition du bulletin d'information sociale de l'Hospice Général, « Expression », à raison de 5 numéros par an depuis 1976 ; édition du guide-service, aide-mémoire juridique-social sur fiches ; recueils

du Credis

d'adresses et de renseignements d'ordre pratique touchant : vacances de jeunes et de personnes âgées, loisirs, les institutions sociales genevoises (répertoire de plus de 250 adresses)... ; édition des fiches du Groupement genevois des institutions d'assistance et de prévoyance sociale, définissant les structures des services sociaux genevois ; séances d'information destinées aux assistants et travailleurs sociaux, dites « Rencontres du mercredi ».

Projets : création d'un cercle « d'amis du Credis » et d'un réseau de correspondants ; développement du réseau d'abonnés aux publications Credis ; constitution d'une « Néothèque », ou banque d'idées neuves en matière sociale ; mise au point d'une structure très souple permettant de suivre de près le déroulement de l'actualité en matière sociale, de traiter cette information rapidement pour la redistribuer, de se mettre au service de ceux qui s'intéressent au domaine social ; organisation et accueil de séminaires de formation sociale (au 2e étage de la maison).

Le Credis vécu

Ceci dit, voyons un peu, dans un contexte différent, quel est, sur le Credis, l'opinion de ses membres, de ses familiers, amis, visiteurs, hôtes de passage... et quelles définitions il leur est arrivé d'en donner.

— « Pompe aspirante et refulante », formule qui reflète bien, dans le vocabulaire imagé de M. F.-X. Charles, adjoint de direction de l'Hospice Général, la raison d'être du Credis, ce que l'on est — ou sera — en droit d'attendre de lui lorsqu'il aura pris un peu de « bouteille ». Cette fonction, il s'y essaie. Sorti maintenant de l'enfance, il est en pleine phase d'adolescence avec ce que cela comporte de projets, d'ambitions plus ou moins réalisables, d'enthousiasme, parfois de bévues, en tout cas d'immense bonne volonté devant le travail à accomplir, réparti au mieux des compétences de chacun.

— « Havre de paix à la campagne »
— « Quelle chance vous avez de travailler dans ces conditions... » soupirent nos visiteurs sortis de leurs bureaux du centre ville. Il est vrai qu'ils ont tendance à venir profiter de ce charme bucolique des environs à la belle saison... c'est humain n'est-ce pas ? Il est vrai aussi qu'il est merveilleux d'avoir vue sur les champs et sur le Salève. Il est vrai enfin que le calme tant vanté est grignoté un peu, beaucoup, souvent, par le bruit du téléphone, des machines à écrire, de la machine offset, des pas dans l'escalier sonore, des appels...

— « Maison de contrastes », d'après son directeur, M. J.-J. Perrin. Contrastes sur tous les plans, à chaque instant. Contraste entre l'équipement d'impression et le mobilier, rustique, hétéroclite, où de vieilles commodes un peu branlantes voisinent avec des machines à écrire électriques, la machine à plaques offset, la vieille trieuse, la presse, le massicot. La kitchenette, qui n'a rien de moderne, est très appréciée de tous ceux qui savent qu'aucun restaurant, brasserie... ne se trouve dans les environs immédiats. Mais ne cherchez pas ici beaucoup de « fonctionnel » sous forme de meubles de classement métalliques faisant régner partout un ordre impeccable, de bureaux « tout-verre-tout-nickel » étincelants, de planings sophistiqués. Les plans de travail, ils sont faits périodiquement, du mieux possible, en sachant que leur vocation est d'être bousculés par l'imprévu, la demande urgente inattendue. Le téléphone, oui le Credis est très fier de ses 3 lignes

nouvellement obtenues, de ses 7 appareils (sur 2 étages). Il n'en est pas moins vrai que les appels vocaux le long du corridor, dans la cage d'escalier, voire par les fenêtres en été, suppléent souvent à ce que la technique ne suffit pas toujours à obtenir ! Telle est la « vieille baraque », ainsi que certains la nomment affectueusement. Si l'on n'apprécie pas ce style, mieux vaut s'abstenir... Nous avons pour elle beaucoup d'attachement et ceux qui y viennent — que ce soit pour consulter de la documentation, tenir une réunion, passer une nuit ou faire tirer un texte à l'offset — semblent aussi la trouver à leur goût.

— « Maison à vocation multiple » qui, sur trois étages, abrite de bas en haut :

— un foyer d'ânés extrêmement vivant dans lequel se succèdent, tout au long de l'année, des groupes des différents clubs de la ville. Ici se trouve leur « QG », le matériel, les inépuisables stocks de merveilles pour toutes créations et, surtout, la responsable qui anime l'ensemble, Mme M. Droz ;

— des bureaux (voir plus haut) ;
— quatre chambres, permettant d'héberger au total 6 personnes, un petit salon et une salle de réunions de bonne dimension. Ces locaux — autrefois des greniers qui ont été entièrement remis en état et aménagés par des membres du Credis avec les moyens du bord et de l'imagination — sont à la disposition de participants à des réunions, séminaires, stages de formation qui doivent se multiplier dans les temps à venir.

Photo Camille Perrin, Genève.

O. B.

